

REUNION DU BUREAU DE LA FNAI DU 16 FEVRIER 2013

PRESENTS :

Pierre Méthivier, président honoraire (pendant un moment), Laurence ASTIER, présidente, Alberto BIANCO, vice-président chargé des relations sociales, Edmée NGATOUM, vice-présidente chargée des relations avec le supérieur, Angelica SANNA, vice-présidente chargée de communication, Martine RICHNER, secrétaire, Antone BARRAL, secrétaire adjoint, Anne MAZIRE, trésorière, Jean-Luc BOUKO, trésorier adjoint.

EXCUSE : Stéphane PARIN, secrétaire adjoint ; Façoise GATULLE ; Claude BOCOGNANI : Patricia MARI-FABRE ; Madame l'Inspectrice Générale ; Mesdames et Messieurs les IA-IPR d'italien.

INVITES : A 11h30, Patrizia Gasparini, de la bi-partite FNAI-SIES vient passer une bonne heure avec nous.

Prises de fonction du nouveau bureau. Contacts avec nos partenaires privilégiés (Corps inspectoral, SIES, APLV, API locales.

Le nouveau bureau de la FNAI s'est mis rapidement au travail sur plusieurs dossiers ou actions importants : poursuivre le travail de développement de l'italien aux côtés du Corps d'Inspection, reprendre contact avec la SIES et avec l'APLV. Garder un contact fréquent avec les API.

Contact pris avec la SIES :

Après avoir échangé son adressier avec la FNAI, à titre d'usage strictement interne, la SIES, représentée par Marie-José TRAMUTA, a invité deux membres de notre bureau à participer à la réunion de Comité qui s'est tenue à Lyon, le 9 février 2013 : Laurence ASTIER et Edmée NGATOUM, y ont représenté la FNAI. (*cf : compte-rendu réunion du comité SIES du 9 février*)

Lors de cette réunion, sur proposition des représentantes FNAI, la décision commune a été de créer, une bipartite FNAI et SIES. Les quatre membres de cette commission bipartite, élus pour deux ans, sont Patrizia GASPARINI et Laura TOPPAN pour la SIES, Laurence ASTIER et Edmée NGATOUM pour la FNAI. Nos deux représentantes sont invitées au congrès de la SIES, les 6, 7, 8 et 9 juin à Nice. Un moment de ce congrès sera réservé à la réunion de la bipartite. (*cf : document création de la bi-partite SIES-FNAI*)

Dans le souci de s'assurer de la continuité de l'enseignement de l'italien du secondaire au supérieur, le secrétaire de la SIES, Fabrice DE POLI, a recensé et centralisé, en 2009-2010, les formations du supérieur qui le proposent, et nous a envoyé cette ébauche de tableau. Laurence ASTIER l'a fait parvenir par mail, aux présidents des différentes API, pour qu'ils le fassent mettre à jour par les correspondants SIES des universités de leurs académies. C'est l'occasion pour que localement secondaire et supérieur prennent contact. Une fois le tableau complété, il sera mis par Angelica Sanna sur le site de la FNAI : ainsi nous aurons tous accès à ces informations que nous pourrons donner à nos élèves. Plusieurs présidents d'API ont déjà répondu. Le tableau se met peu à peu à jour.

(Afin de faciliter le dialogue entre le secondaire et le supérieur, pour pouvoir mettre en place des échanges d'information locaux et concrets, Laurence ASTIER a envoyé au président de chaque API, les liens de contact avec les correspondants locaux, pour le supérieur .)

Nous demanderons d'y adjoindre la liste des BTS proposant l'italien, tenue à jour par Catherine ALLAIS et disponible sur le site de Rennes. Notre association centraliserait ainsi toutes les formations du supérieur proposant l'italien. Nous entrerons aussi en contact avec l'ONISEP afin d'établir un lien.

Il semblerait d'autre part que, par l'Ambassade de France, nous pourrions avoir accès à un site qui recense toutes ces informations. Nous nous proposons de rechercher l'adresse de ce site, publiée dans un ancien compte-rendu de la FNAI.

Le courrier CELSA

Nous rédigeons un courrier à l'intention du CELSA, pour leur demander que soit assurée la continuité de l'enseignement de l'italien dans cette école. Les étudiants inscrits sont contraints à leur arrivée, d'étudier une autre langue, ce qu'ils font à regret, pénalisés durement de perdre le bénéfice de leur parcours d'études en italien. (*cf courrier CELSA*)

Cette lettre pourra servir de maquette pour d'autres écoles, certaines filières en IUT tout particulièrement.

Le nouveau CAPES

Les différents CAPES :

En novembre 2012 ont eu lieu les écrits du CAPES externe 2013. (64 postes offerts)

En mars-avril 2013 auront lieu les épreuves du CAPES réservé. (nombre de postes non paru à ce jour)

En juin 2013 auront lieu les oraux du CAPES externe (cf écrits novembre 2012)

En juin 2013 aussi auront lieu les écrits du CAPES externe supplémentaire ouvert aux étudiants de M1.

En mars 2014 auront lieu les écrits du CAPES externe 2014. (= nouveau CAPES)

En juin 2014 auront lieu les oraux du CAPES externe supplémentaire (cf écrits juin 2013).

En juin 2014 auront lieu les oraux du CAPES externe 2014. (= nouveau CAPES)

Nous n'avons pas pour l'instant de réponse quant au CAPES interne 2014.

Les professeurs universitaires souhaitent participer aux débats qui doivent conduire à la définition des contenus d'enseignement dans les ESPE (écoles du professorat). Ils souhaitent que la formation disciplinaire, au niveau M1 reste importante : avant de devenir professeur et d'apprendre le geste d'enseigner, l'étudiant doit avoir une connaissance solide de sa discipline.

Les professeurs tuteurs du secondaire sont tout à fait d'accord avec eux : une bonne connaissance disciplinaire est un des aspects, et non le moindre, qui permet à un jeune enseignant d'asseoir son autorité.

Nous évoquons aussi les difficultés rencontrées par tous les étudiants de M1, qui se destinent à l'enseignement et qui ont appris à la rentrée qu'ils passaient le concours en juin prochain et non plus en fin de M2 : ils ont bien du mal à concilier la validation de leur ECTS et la préparation au CAPES.

Le tutorat

Les différents CAPES vont donner lieu à des modalités de stages en établissement différentes. (Horaire, durée, niveau d'étude...) et le nombre de stagiaires va être accru. Les enseignants du secondaire sont très favorables au fait d'accueillir leurs futurs collègues afin de les aider à se former. Cependant, le travail de tuteur est une tâche délicate, qui demande du temps et de la disponibilité. Il serait bon que cet aspect soit envisagé dans le cadre de la réforme et que les services des tuteurs soient étudiés afin de réunir des conditions d'accueil favorables. (emplois du temps, allègements...). Une information claire sur les différents types de stages pourrait être donnée par la SIES au enseignants du secondaire afin qu'ils préparent cet accueil.

Par ailleurs, le concours de juin 2013 (écrits CAPES supplémentaire), risque de poser le problème de l'affectation des stagiaires au mois de juillet : les établissements étant fermés, les collègues absents, ne risque-t-on pas de placer les stagiaires sans pouvoir demander aux enseignants s'ils acceptent d'être tuteurs ? Cette situation ne nous semble pas souhaitable car non anticipée, mais par ailleurs, nous nous accordons à dire que les stagiaires doivent bénéficier des postes les plus « faciles ». Dans certaines académies, des formations ont été proposées aux tuteurs, avec une efficacité inégale suivant leur qualité, mais le principe nous paraît bon.

Entrevue avec Patrizia GASPARINI

Patrizia, membre de la SIES, vient nous rendre compte de ce qu'elle a fraîchement appris la veille, vendredi 15 février, au cours d'une réunion de 25 Sociétés Savantes, ayant pour objet la mise en place du nouveau CAPES et des ESPE :

Les ESPE existent déjà, sans qu'il y ait eu, semble-t-il, concertation avec les enseignants. Ces écoles sont rattachées à l'université, c'est le Recteur qui fait le lien entre ESPE et université. En maths, les enseignants consultés sur les contenus se sont déclarés favorables à la séparation très nette entre les filières de recherche et celles de l'enseignement : cette situation préexistait en réalité dans cette discipline depuis longtemps, avec plus ou moins de bonheur. Mais c'est une exception. Les collègues d'histoire géographie consultés affirment avoir été entendus par leur IG, lequel aurait obtenu que la formation disciplinaire conserve une place assez importante.

Concernant l'italien, si les Masters d'enseignement sortent de la préparation universitaire, il ne restera que des Master de type tourisme ou commerce par exemple, qui ne sont plus purement disciplinaires et l'italien deviendra de plus en plus une matière de non spécialistes.

Le CAPES serait destiné à l'enseignement au collège, alors que l'agrégation permettrait d'enseigner au lycée. Le ministère affiche clairement sa volonté de ne pas créer de rupture entre les deux diplômes, mais sachant que la préparation à l'agrégation se ferait au niveau des filières de recherche, cela semble problématique pour l'italien, car il reste très peu d'universités qui offrent cette formation très exigeante.

Les Sociétés SAVANTES souhaitent être partie prenante de leur devenir, dans la formation au diplôme : les épreuves étant anticipées en 1^{ère} année, les M1 n'auront que quelques mois, comprenant de surcroît un stage, pour se préparer aux épreuves de mars et aux oraux de juillet, avec une préparation qui met l'accent sur la pédagogie. Or, les étudiants sortis de LV3, ont bénéficié d'un nombre restreint d'heures de cours dans le secondaire et n'ont pas encore acquis les connaissances disciplinaires suffisantes pour enseigner. L'université serait en passe de devenir une sorte de prestataire au service des ESPE, qui lui sont rattachées, sous l'autorité du recteur. La question des locaux également, semble poser problème : où vont siéger ces écoles ?

Les Sociétés Savantes ignorent qui seront les enseignants de ces ESPE. Beaucoup de professeurs estiment qu'il n'est pas bon de séparer les masters d'enseignement et les masters de la recherche, l'un n'allant pas sans l'autre, et qu'il est nécessaire d'aménager des passerelles entre le CAPES et l'Agrégation, qui se prépare toujours en M2, pour que les candidats accèdent aux deux concours.

Devant l'absence d'informations concernant la plupart des disciplines, les sociétés savantes réunies ont décidé d'adresser un courrier au premier ministre, à tout le ministère et aux représentants du Parlement, pour demander d'être présentes, pour participer à la définition de la répartition de la discipline. Un texte sera envoyé en début de semaine, rendant compte aussi des problèmes d'enseignement disciplinaire soulevés par la réforme du CAPES.

*Patrizia Gasparini reçoit à ce moment le texte du courrier qu'elle nous transmet.
(cf courrier sociétés savantes)*

Il est décidé que FNAI et SIES adresseront un courrier semblable à ce sujet. L'objectif de ce courrier est de proposer notre concours à la mise en place des ESPE et à la réflexion sur la place de la discipline dans la formation et sur l'accueil des stagiaires. *(cf courrier ESPE/CAPES de la FNAI)*

Patrizia GASPARINI nous quitte à l'heure du repas.

Après-midi

Le développement d'ESABAC

Les sections ESABAC sont un véritable succès en France comme en Italie. En France, il y a 45 sections ESABAC réparties sur 15 académies. Cela représente 448 candidats cette année. En Italie il y a environ 4000 candidats.

Il ne reste que quelques académies où l'ESABAC n'existe pas. Mais avec leur dynamisme, les professeurs d'italien devraient aider au recrutement d'encore plus de professeurs de DNL Histoire et Géographie.

Le problème de la continuité de l'italien dans les différents niveaux

Il est rappelé que le choix des parents est souverain, concernant les langues étudiées par leurs enfants. L'établissement d'accueil ne peut donc leur imposer de façon arbitraire, l'enseignement d'une langue, qu'ils ne souhaitent pas étudier. Lorsque l'établissement n'est pas en mesure de proposer l'italien, pour notre cas, il doit recourir au CNED, à ses frais (trop d'établissements font payer l'inscription au CNED par les familles). Cette solution n'étant pas adaptée en langue, la dérogation pour un autre établissement ou l'ouverture de classe est nettement souhaitable.

Par ailleurs, le système AFFELNET ne prend pas toujours de façon rigoureuse les choix linguistiques des élèves.

Nous nous devons donc :

-d'informer les collègues de 3^{ème}, pour qu'ils donnent l'information dans leurs classes et qu'ils se mettent en contact avec leurs collègues des lycées accueillants et qu'ensemble, ils vérifient que les affectations demandées sont bien effectives après les commissions de fin juin.

-d'informer les parents d'élèves qu'ils ont le droit de demander une dérogation.

-de laisser aux parents les coordonnées de la FNAI et de l'API locale. En cas de problème, nous pourrions les aider en contactant nos IA-IPR.

La relation avec l'APLV

Laurence ASTIER indique qu'elle a pris contact très tôt avec le président de cette association : Monsieur Jean-Marc DELAGNEAU, professeur universitaire d'allemand. Elle entretient avec lui des relations tout à fait courtoises. Elle lui a indiqué clairement qu'elle souhaitait que les relations entre l'APLV et la FNAI se fassent de président à président.

Nous savons gré certes, de l'aide que l'APLV nous a apportée, sur la question du CAPES interne, en se chargeant de transmettre notre lettre au ministère, mais la FNAI souhaite cependant rester indépendante : ses membres ne doivent pas se sentir obligés de signer toutes les pétitions que l'APLV proposerait. Par ailleurs, seule la présidente de la FNAI ou une personne du bureau mandatée par elle peut représenter la FNAI dans les diverses réunions, congrès etc...

Nous décidons d'adhérer à l'APLV, comme autrefois mais attendons que l'APLV définisse clairement le montant de notre adhésion en tant que personne morale.

C'est Antone Barrel qui recevra la revue Les Langues Modernes et informera les membres de la FNAI des articles importants.

La lettre de l'APLV arrivera sur la boîte de Laurence Astier qui a l'autorisation de la transférer à tous les présidents d'API.

La FNAI est très consciente que l'APLV représente toutes les Langues Vivantes enseignées en France et qu'elle défend le plurilinguisme. Elle regrette cependant que lors de l'émission « Les experts » sur Europe1, réalisée à l'occasion d'Expolangues, Monsieur Delagneau n'ait pas su corriger les informations erronées de la journaliste : non, l'italien n'est pas seulement enseigné dans le sud-est de la France. Certes, la journaliste l'a beaucoup questionné sur l'enseignement de l'anglais, et on comprend aisément qu'il parle plus spontanément de sa matière, l'allemand, mais on note qu'il a parlé du portugais et du chinois mais l'italien n'a été cité rapidement que par la journaliste et par une auditrice. De même l'ESABAC a été totalement passé sous silence, seul l'ABIBAC étant expliqué. Nous demandons que l'équilibre soit respecté lors de prochaines interventions et rédigeons de suite un courrier, adressé à Monsieur DELAGNEAU, lui faisant part de ces remarques. Nous décidons aussi d'en faire un à Europe1, pour leur rappeler que l'enseignement de l'italien ne se limite pas au sud-est de la France, mais que c'est la quatrième langue dispensée sur notre territoire.

(Cf courrier adressé à Jean-Marc Delagneau)

Un message a été adressé à Europe 1, un accusé de réception nous a été retourné. Nous devons attendre une occasion pour nous exprimer.

Le vice-président de l'APLV, interviewé sur une autre radio le 18 février au sujet des nouvelles épreuves du baccalauréat, n'a pas démenti la journaliste qui l'a présenté par erreur, à deux reprises et au temps présent, comme professeur d'italien.

La vie des associations

Pour que notre action soit efficace, nous avons besoin de nous appuyer sur les relais locaux que sont nos associations, mais pour l'instant le territoire n'est pas encore totalement couvert.

Nous sommes très heureux d'apprendre qu'une nouvelle association, celle de la Corse, a vu le jour, grâce à l'aide précieuse de Monsieur l'Inspecteur BEGOU et aux contacts fructueux de Laurence ASTIER. Alessandra d'ANTONIO est la présidente de l'APIC qui a son siège à Corte et nous aurons le grand plaisir de faire la connaissance d'Alessandra pour le dîner où elle nous rejoindra.

Un travail reste à faire sur l'Académie de Poitiers.

L'enseignement par visio-conférence

L'enseignement par visioconférence, ENT... semble être à l'étude dans différents endroits. Des expériences ont eu lieu dans différentes académies.

Deux tentatives déjà entreprises, quant à l'utilisation des TICE, en lieu et place de l'enseignement en présidentiel :

- Lors de l'épidémie de grippe A, le contact avait été pris avec les professeurs, pour qu'ils puissent préparer leurs cours, prêts à être diffusés, en cas de fermeture de leur établissement.
- La création de perform@nce vise à supprimer les stages et donc le PAF, le parcours se fait sur Word et l'inscription en ligne.

D'autres expériences ont été impulsées :

- Dans le Cantal, il y a plusieurs années, suite à l'absence d'une collègue sur une longue période dans un établissement reculé, des cours sur informatique et devant la caméra, avaient été élaborés, mais n'ont pu se faire pour une question de coût des communications.
- Dans l'académie de Toulouse, il existe des cours en visioconférence, qui permettent de ne pas fermer certaines disciplines. Parfois, ce système de cours a permis des ouvertures de sections et de postes.

Ces cours en visioconférence, permettant de dispenser des cours magistraux auprès de publics variés, en faisant des économies de déplacement, nécessitent tout de même des moyens humains, la présence d'un surveillant est fatalement obligatoire. Il semble nécessaire aussi que les professeurs rencontrent les élèves quelques heures de temps en temps. Ce système est à étudier car il n'est pas forcément négatif et peut rendre des services ponctuels dans des zones au relief accidenté.

Le Logo FNAI

Laurence nous présente quelques propositions, fruit du travail de ses élèves en arts appliqués. Notre choix s'oriente sur deux réalisations, à retravailler avec des couleurs et en y intégrant peut-être une tour Eiffel, puisque certains d'entre nous en ont émis l'idée.

Le site de la FNAI

Le site a été réalisé par Angelica SANNA, le 29 octobre 2012 sur la plateforme wiféo.com. La FNAI se félicite de cette création et la remercie bien sûr, pour son investissement et le travail accompli : ce site espéré et envisagé depuis des années, était plus qu'attendu !

Angelica y a présenté le bureau, les statuts, le tableau de l'association et son contact, les liens indispensables pour les collègues (Eduscol, le site Gouv, l'actualité pour le nouveau bac, les rendez-vous universitaires, les pages concours, les liens avec d'autres sites : SIES, APLV, site échanges scolaires...). Elle se charge d'y publier l'actualité FNAI, et y a fait le recensement de tous les sites par thème ; la clé des langues, Altri Italiani, Istituto Italiano di Cultura, Italie 98... Elle envisage également une nouvelle présentation en perles, pour les sites ressources et pour la liste de tous les établissements enseignant l'italien.

Chacun de nous peut créer un compte pearltrees pour y mettre sa propre banque de documentation à partager ou non avec les collègues.

Le succès du concours « Conosci l'Italia ? »

Le succès du concours nous permet d'envisager le renouvellement de l'expérience. Tous les niveaux du collège sont demandeurs et l'implication supplémentaire des lycées professionnels serait sans nul doute, une initiative positive. On est conscient aujourd'hui des erreurs commises, par conséquent la gestion des réponses se fera différemment, il faudra également résoudre le problème de la remise des lots et celui de l'acheminement des lots très volumineux.

On note aussi que ce sont souvent des classes entières qui ont participé. Leurs professeurs se sont sentis obligatoirement impliqués, alors que les élèves, individuellement, ont toute latitude pour participer. Il est également vrai que le concours permettait de valider tous les items du B2I, et que certains collègues de technologie s'en sont servi pour leurs validations.

Jean-Luc BOUKO et Anne MAZIRE sont partants pour l'organisation d'un nouveau concours, qui serait lancé en septembre 2014 et dont la maquette pourrait être présentée dans un an. Pour récolter les fonds et les lots, l'idée émise est celle d'associer certains étudiants de BTS COM VISUEL, une collègue de l'académie d'Aix-Marseille semble intéressée par le projet. Les BTS MUC et NRC, spécialistes de la négociation et de la relation avec le client et qui sont formés pour vendre de tout, ainsi que les écoles de Commerce, pourraient participer et collaborer activement, à notre recherche et collecte. La FNAI tient à disposition les 2000 euros, prévus au départ, pour le financement du premier concours et qui n'ont pas été déboursés.

Il sera possible d'utiliser les photos des gagnants du dernier concours, pour contribuer à en faire la publicité : toutes les autorisations parentales sollicitées sont en notre possession.

L'enquête sur l'épreuve de compréhension orale

Les premiers retours du questionnaire distribué montrent que :

- La date retenue se situe plutôt au mois de mars.
- Les collègues ont en général été consultés par l'administration pour le choix de la date.
- Le document a rarement été imposé par l'administration.
- C'est un document vidéo surtout, qui a été choisi.
- Le nombre de documents s'est limité en majorité à un seul, sachant qu'en utilisant deux, la grille des notes est plus échelonnée (Avec un seul : soit je mets 12, soit je mets 20, alors qu'avec deux, la note de 16 est possible)
- La notion choisie le plus souvent est « Espace et échange », qui arrive nettement en tête devant la notion « Idée de progrès ». Suivent de loin « Mythes et héros » et « Lieux et formes de pouvoir » qui ont été moins retenues.
- Les trente-cinq collègues ayant répondu, disent ne pas avoir besoin de formation pour trouver les documents, mais souhaiteraient bénéficier d'une formation sur le son et la vidéo (formation technique), ils aspirent aussi à la création d'une banque de partage.

Comme beaucoup n'ont pas encore fait passer les épreuves, il faudra attendre la fin de l'année scolaire, pour rendre compte de l'analyse de tous les points du questionnaire.

Nous notons aussi qu'il ne faut pas être seul dans la salle où se déroule l'épreuve, qu'il faut veiller à s'assurer avant du bon fonctionnement du matériel. C'est l'établissement qui doit remplir les entêtes des copies (afin de limiter les risques d'erreurs entre LV1 et LV2).

Le règlement intérieur de la FNAI

Le règlement a été élaboré par l'ancien bureau mais n'a pas été voté lors du Congrès à cause d'un oubli. Le nouveau bureau en prend connaissance. Il sera mis à l'ordre du jour du prochain congrès.

Cf : texte du règlement intérieur de la FNAI

L'organisation du congrès annuel

Les dates des **8 et 9 novembre** sont retenues (sous réserve de la disponibilité du lycée Janson de Sailly et de la confirmation des dates des congés)

Le déroulement de ces deux journées pourrait s'articuler ainsi :

- La réunion du bureau se réunirait le vendredi en fin d'après-midi (17 ou 18 heures) : nombreux sont les collègues, dans l'obligation de récupérer tous les cours du vendredi après-midi, avec des emplois du temps, où ces heures sont parfois difficiles à replacer.
- La bipartite pourrait se réunir le vendredi après-midi ou le dimanche matin, suivant la disponibilité des membres de la SIES.
- Le samedi 9 novembre, de 9h à 10h, se déroulerait l'Assemblée Générale, suivie du tour de table des API, jusqu'à l'heure du repas, à 12h30.
- Nous reprendrions nos travaux à 14heures, et nous inviterions le Corps Inspectoral pour 15h.
- A 18h30, commencerait la réception.

Ce programme est à réfléchir et à confirmer.

En clôture de la réunion du bureau, à 18h, Laurence ASTIER nous montre la page de garde du compte-rendu du congrès d'octobre 2012, elle lit le mot qu'elle y a inséré.

Il est décidé que le compte-rendu de cette réunion sera transmis aux personnes excusées et tout particulièrement au Corps Inspectoral qui n'a pas pu se joindre à nous tant il est surchargé de travail dans cette année de réformes.

Réunion Comité SIES du 9 février 2013

Membres présents : Marie-José Tramuta, présidente, Barbara Meazzi, vice-présidente, Fabrice De Poli, secrétaire, Flaviano Pisanelli, secrétaire adjoint, Laura Toppan, trésorière adjointe, Ismène Cotensin, Sylvie Favalier, Marina Gagliano, Patrizia Gasparini, Massimo Lucarelli, Véronique Mérieux, Agnès Morini, Pascaline Nicou, Théa Picquet, Anne Robin, Georges Saro, Sandrine Soltane Castellana et Sylvain Trousselard.

Membres excusés : Pérette Buffaria, Christophe Mileschi et Jean-Luc Nardone

Invités : Représentant la FNAI : Laurence Astier, présidente FNAI, Edmée Ngatoum, vice-présidente FNAI, chargée des relations avec le supérieur.

Autres : Michel Morel

Ordre du jour

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du compte-rendu
- 3) Point trésorerie
- 4) **Le congrès de la SIES**
- 5) **Les concours : état des lieux**
- 6) **Les relations secondaire-supérieur**
- 7) Manifestations SIES
- 8) Journée « jeunes chercheurs » et réunion plénière (oct 2013)

4) Organisation du congrès de la SIES des 6, 7, 8 et 9 juin à Nice:

Marie-José Tramuta souligne les effets bénéfiques du congrès sur l'implantation de la discipline dans l'université où il est organisé, d'où l'intérêt de continuer à changer de lieu chaque année. L'exemple de Mulhouse est frappant.

Discussion sur le programme de Nice : Véronique Mérieux présente le programme prévisionnel

a) Les ateliers concours du samedi 8 juin

Ils portent sur les deux nouvelles questions de l'agrégation (certains noms sont avancés pour leur présentation)

- San Francesco (le franciscanisme) 13-14 s : Iacopone (bibliographie et atelier)
- Goldoni

Les deux autres questions qui restent sont les nouvelles du XVI^e s. et Salvatore Quasimodo. Elles n'ont pas besoin d'être traitées.

Parce qu'à l'heure actuelle, on ne sait presque rien sur le nouveau capes 2014 et sur les 2 nouvelles épreuves écrites et les 2 nouvelles épreuves orales, si ce n'est

que disparaît l'épreuve « agir en fonctionnaire », on ne sait si ces ateliers serviront aux collègues préparant le Capes.

Néanmoins, même s'il ne reste qu'une dizaine d'universités préparant l'agrégation (Grenoble, Nice, Montpellier, Aix, Nancy, Rennes, Clermont-Ferrand, Toulouse, Lyon 3/ ENS, Paris 3 et Paris 4), il est évident que ces ateliers restent un moment de formation et d'échanges au-delà de la préparation au concours, intéressant de nombreux collègues.

On répond à ceux qui demandent comment sont choisies les nouvelles questions d'agrégation, qu'elles le sont parmi les sujets qui ont été librement proposés au président et membres de jury de l'agrégation. C'est un choix collégial et pragmatique, où les membres privilégient les propositions étayées avec des textes disponibles, et des textes pour l'oral déjà découpés.

b) Question de la recherche au congrès (dimanche 9 juin matin probablement) :

Il semble important d'avoir une vision globale des sujets de recherche de thèse, actuellement en cours, pouvant nourrir les débats et les échanges. La SIES doit connaître l'état de la recherche, avoir une vision d'ensemble au niveau national. La SIES a déjà fait beaucoup pour centraliser les informations en diffusant sur le site les appels à colloque et publication. Elle pourrait faire plus en demandant aux différents laboratoires de recherche, par exemple, de lui transmettre un petit rapport d'activité.

Actuellement, il n'existe pratiquement plus de laboratoires purement italianistes : il est nécessaire de recenser tous les laboratoires transversaux où la discipline est représentée, de comprendre les problèmes d'organisation de la recherche que cela pose. Les directeurs de recherche devraient venir présenter leurs travaux. On rappelle le succès de l'ancienne « journée spéciale recherche » qui avait été organisée par la SIES et où tous les directeurs étaient venus.

La participation de la SIES à l'organisation de la journée « jeunes chercheurs » à Montpellier au mois d'octobre témoigne de son engagement pour le développement de la recherche.

c) La réforme et le devenir des départements d'italien et universités (vendredi 7 juin après-midi)

La réforme engagée par le ministère menace de nombreuses universités et départements, suite aux fusions prévues. De nombreuses formations sont également menacées. Il est nécessaire de faire un bilan des formations et de la mastérisation (concours et recherche), en traitant le problème des débouchés.

L'enseignement supérieur risque de n'être qu'un débouché à la marge.

5) Les concours : état des lieux du nouveau Capes

Le rythme du concours est modifié, on revient à ce qui se faisait précédemment : écrits en mars et oraux en juin de la même année à savoir pendant l'année de Master 1.

En juin 2014, seront organisés des doubles oraux, ceux correspondant aux écrits de juin 2013 (écrits en juin de Master 1 et oraux en juin de Master 2) et ceux correspondant aux écrits de mars 2014. (Master 1). On ne sait pas s'il y aura une ou deux sessions différentes d'oraux.

Mais en réalité, on ne sait que très peu de choses sur le nouveau Capes alors que les nouvelles maquettes des M1/M2 sont attendues pour le 28 février, c'est pourquoi le 15 février prochain, les présidents de 25 sociétés savantes se réuniront pour en parler. Marie-José Tramuta et Patrizia Gasparini s'y rendront, et feront part de l'évolution des choses à la FNAI. Il semble important en effet que les collègues du secondaire soient informés du devenir de la formation des futurs collègues.

Quel est le débat ?

Les **ESPE** (écoles supérieures du professorat et de l'éducation), qui remplacent les IUFM, semblent vouloir prendre en charge la plus grande partie de la formation, ce qui pourrait réduire la formation disciplinaire à une peau de chagrin, en ne mettant l'accent que sur le caractère professionnalisant de la formation et sur les savoir-faire plutôt que sur les savoirs. Il est déjà fort probable qu'il n'y aura plus aucun programme au Capes.

Ce qui est en jeu ce sont les masters d'enseignement qui accueillent aujourd'hui le plus grand nombre d'élèves. L'université doit continuer à former et doit seule valider les compétences disciplinaires des futurs collègues ; il faut avoir les mêmes exigences, ne pas brader le M1. Peut-être faudrait-il instaurer des pré-requis pour le passage de L3 en M1 et permettre des passerelles entre master d'enseignement et master de recherche, notamment pour les étudiants échouant au concours. Dans les mémoires didactiques, la discipline a déjà tendance à ne devenir qu'un simple support didactique.

Il est à craindre aussi que ne se développent les formations privées et onéreuses.

Il est évoqué plusieurs moyens de réagir fortement si besoin était (non envoi des maquettes, grève, motions...). Mais il faut savoir avant, comment les choses évoluent.

6) Les relations secondaire-supérieur :

Pour la défense de la discipline, il est bon que le secondaire et le supérieur travaillent de concert, ce qui explique la présence de 2 membres de la FNAI aujourd'hui (la présidente et la vice-présidente chargée des relations avec le supérieur). Puisque les conditions sont réunies, Laurence ASTIER propose la création immédiate d'une bipartite SIES-FNAI. L'idée est tout de suite acceptée.

Sont élues pour représenter la SIES à l'unanimité Patrizia Gasparini et Laura Toppan pour 2 ans. Pour la FNAI, Laurence Astier et Edmée Ngatoum seront les représentantes au sein de la bipartite. La FNAI invite d'ores et déjà la SIES à sa réunion de bureau le samedi 16 février prochain ; de même, la FNAI se déplacera au congrès de la SIES, à Nice, où la bipartite se réunira le samedi 8 juin après-midi.

Quels sont les chantiers à explorer ?

- ✚ Assurer la continuité d'enseignement de l'italien entre le secondaire et le supérieur ; de nombreuses formations du supérieur ne permettent pas de poursuivre l'étude de l'italien en tant que non spécialistes. Il faut recenser ces lieux de formation et envoyer des courriers uniques FNAI et SIES. Nous commencerons avec le CELSA : la FNAI se charge de rédiger une lettre qu'elle soumettra à l'approbation de la SIES, et qui fera l'objet d'un double envoi : SIES et FNAI.
- ✚ Recenser et centraliser l'information des formations existantes proposant l'italien. Le site de la SIES semble être un lieu approprié. Il existe déjà un endroit sur le site où sont données des informations sur certaines formations, il suffirait de le compléter, de le synthétiser et de permettre avec des liens de renvoyer à des explications plus détaillées. Il est nécessaire de faire comprendre ce qu'est l'université aujourd'hui, ce qu'est une licence, ce que sont les ECTS... L'université sait que les élèves n'ont plus le même niveau, puisqu'ils n'ont plus que 2h par semaine, même s'ils sont plus à l'aise à l'oral. L'enseignement en 1^{ère} année de l'université doit être adapté. L'information sur les formations existantes doit se faire auprès des collègues du secondaire. Certains rappellent que des enseignants d'anglais découragent parfois les élèves de se diriger vers des études supérieures d'italien.
- ✚ Organiser de façon plus concertée et cohérente l'accueil des stagiaires en M2, et discuter de la formation et du recrutement des futurs collègues. Envisager un cadre d'accueil pour les différents types de stagiaires qui seront accueillis dans le secondaire : L3, M1 6h, M2 9h, 15h..
- ✚ Echanger et se positionner sur le devenir de l'université (secondarisation, intégration des CPGE)
- ✚ Informer les enseignants du supérieur des nouvelles façons d'enseigner dans le secondaire, en les invitant dans des classes de lycée ou de collège.
- ✚ Recenser ce qui peut être mis en place avec les différentes universités pour une meilleure connaissance entre secondaire et supérieur. (ce travail de recensement est déjà commencé par la FNAI)

Création de la bipartite

Le **9 février 2013 à Lyon**, lors de la réunion du Comité de la Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur, a été décidée d'un commun accord entre la FNAI, Fédération Nationale des Associations d'Italianistes, et la SIES la création d'une **commission bipartite** visant à construire et entretenir des relations solides et durables entre l'enseignement supérieur et les enseignements secondaire et primaire, puisque les associations œuvrent toutes deux pour le développement de l'enseignement de l'italien en France.

Dans ce but, **deux membres de la SIES** ont été **élus pour 2 ans**, Patrizia Gasparini et Laura Toppan ainsi que **deux membres de la FNAI**, Laurence Astier et Edmée Ngatoum pour un mandat de cette même durée, pouvant être reconduit après élections.

Vote pour la création de la Bipartite FNAI-SIES :

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Abstentions : 0

Contre : 0

La création de la Bipartite FNAI-SIES est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Fait à Lyon, le 9 février 2013

Pour la FNAI,

Pour la SIES,

Laurence ASTIER, Présidente

Marie-José TRAMUTA, Présidente

Professeure Véronique RICHARD
Directeur du CELSA
77 Rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Aubière, le 18 février 2013

Madame le Directeur,

La qualité des formations de votre école a fait sa renommée à juste titre, et nous savons toute l'attention que vous portez aux échanges internationaux en incitant vos élèves à étudier à l'étranger.

Or nous avons appris que le CELSA n'offre pas la possibilité d'étudier l'italien, et cette situation met en difficulté des élèves italianisants de qualité qui ont rejoint ou souhaiteraient rejoindre votre établissement : l'obligation de débiter une nouvelle LV2 à ce niveau les pénalise fortement.

Outre le problème de la rupture d'un apprentissage commencé au lycée, voire au collège, cela semble faire l'impasse sur un pays tel que l'Italie, dont la créativité est une qualité rarement démentie, qui est un grand partenaire économique de la France, un fleuron de la mode, du design, un véritable pôle touristique. Ce pays est tellement digne d'intérêt pour une école de communication, que des écoles de commerce aussi prestigieuses que l'ESCP, HEC ou encore l'ESSEC ont développé des partenariats avec l'Italie, et, en toute logique, dispensent donc des cours d'italien dans leurs établissements.

Nous appelons de nos vœux que vous puissiez envisager la possibilité d'ouvrir cet enseignement, et dans cette perspective, nous sommes prêts à vous apporter notre aide et soutien si vous en aviez besoin et à vous rencontrer si vous le souhaitiez : nous ne manquons pas de contacts utiles.

Nous vous prions de croire, Madame le Directeur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

P/O le Bureau de la FNAI,

La Présidente,

Laurence ASTIER

Lettre des Sociétés Savantes

Dans le contexte actuel, marqué par la mise en place de réformes touchant à la fois à la formation des enseignants, aux conditions d'initiation à la recherche, les associations qui représentent la communauté des enseignants impliqués dans la formation des futurs professeurs, conscientes de l'importance de mener à bien la réforme de la formation et du recrutement des enseignants, en particulier dans un contexte de chute des effectifs par rapport au nombre de postes à pourvoir, ont examiné les projets en cours ainsi que les effectifs des étudiants en masters enseignement et des candidats aux concours. Nos associations regrettent la précipitation et la confusion dans laquelle la réflexion est menée, et l'effet démobilisateur ainsi produit sur les formateurs et sur les étudiants.

Par conséquent, elles souhaitent attirer l'attention sur les points suivants :

- La formation au métier d'enseignant exige aussi la présence d'un socle disciplinaire fort, qui permette aux enseignants de demain de maîtriser pleinement les connaissances nécessaires à l'exercice de leur métier. La formation disciplinaire ne doit pas occuper une part réduite, ni en amont, ni en aval : en amont, par l'introduction d'une licence trop généraliste ; en aval, par une redéfinition du master et du CAPES qui minore la spécialité disciplinaire. Les masters et les concours doivent donc faire une part importante aux savoirs disciplinaires de spécialité.

- La maquette générique des épreuves écrites et orales du concours en M1 doit le garantir, et ne doit pas, comme le projet le laisse penser, donner une part disproportionnée aux compétences dites « professionnelles », qui sont pourtant, de manière contradictoire, bien indiquées comme étant « en cours d'acquisition ». Les « gestes professionnels » doivent faire l'objet d'un véritable stage, avec une pratique de classe encadrée, comme prévu en M2, après le concours, et être évalués à ce stade.

- Le Master doit préserver un équilibre nécessaire à l'acquisition des connaissances et compétences. Le projet présente un déséquilibre évident entre

un M1, qui serait considérablement alourdi par le système dit « intégré », où les candidats devraient préparer les modules du master, effectuer un stage et réussir le concours, et un M2 presque entièrement consacré à un stage, sans véritable adossement à la recherche et avec une préparation disciplinaire insuffisante.

- Les réformes en cours doivent préserver les liens entre Master MEEF et Master Recherche, tout divorce entre les deux ferait courir d'une part un risque d'appauvrissement disciplinaire, d'autre part un risque de tarissement du vivier de chercheurs, dont la France a particulièrement besoin. De plus, ce divorce entre les deux types de master serait de nature à limiter les possibilités d'évolution de carrière des enseignants.

La mention « MEEF » des nouveaux masters doit conserver un ancrage disciplinaire porteur de contenu, afin de garder une lisibilité pour les étudiants.

- L'accréditation des ESPE doit conserver un équilibre dans la répartition territoriale des formations, dont l'impact est clair sur le vivier des candidats, sur les formations initiales, et sur la pluridisciplinarité des sites, à la fois pour la formation et pour la recherche. Une réflexion sur les ESPE doit être en outre engagée afin que les différentes composantes de l'université restent pleinement associées à la formation des enseignants par leur présence dans les jurys et par la détermination des modalités de contrôle des connaissances.

Par conséquent, nous demandons que nos associations soient pleinement, et sans attendre, associées à l'élaboration des contenus et à la pondération des blocs du cadre national du master.

Le 14 février 2013

Aubière, le 25 février 2013

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education
Nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Objet : **Réforme du CAPES Externe d'Italien et création des ÈSPÉ**

Monsieur le Ministre,

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a pris la décision de modifier la préparation au CAPES Externe en créant des ÈSPÉ destinées à améliorer la formation des futurs enseignants, lesquels à leur tour auront la responsabilité de l'éducation des citoyens de demain, au sein de l'Europe et d'un monde globalisé où la maîtrise de plusieurs langues vivantes apparaît comme fondamentale.

Ces nouvelles écoles de formation ont donc pour mission d'organiser la nouvelle formation du CAPES, en mettant l'accent sur les aspects pédagogiques et didactiques qui semblaient faire défaut aux jeunes collègues. Si ce savoir faire est certes important, il est aussi primordial que les collègues puissent **asseoir leur autorité d'enseignant sur des connaissances disciplinaires solides.**

Or si l'on prend en considération la nouvelle réforme du CAPES, il semblerait que le concours prévu en mars 2014 pour les étudiants de Master 1^{ère} année ne laisse guère de temps à la formation disciplinaire après la Licence 3^{ème} année, alors même qu'aujourd'hui les étudiants arrivent en 1^{ère} année de Licence de langues en ayant suivi dans leur cursus au lycée un nombre d'heures de cours bien maigre : 2h hebdomadaires en lycée et 3h au collège, dans des classes souvent surchargées et regroupant toutes les filières.

Une fois à l'Université, les étudiants n'ont donc pas la possibilité d'acquérir en 3 ans le niveau nécessaire dans leur discipline pour devenir les enseignants compétents en langue dont la Nation a besoin et que les collégiens et les lycéens sont en droit d'attendre de l'Education Nationale.

La **FNAI** (Fédération Nationale des Associations d'Italianistes, 790 adhérents), en relation avec le **SIES** (Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur), s'inquiète de cette situation car elle tient absolument à ce que les jeunes collègues qui arrivent dans les établissements scolaires de France **possèdent une excellente connaissance de la langue et de la culture italiennes.** En effet, dans un contexte scolaire de plus en plus difficile et instable, la maîtrise de la discipline

par l'enseignant est incontournable pour qu'un climat de confiance et de respect se crée entre ce dernier et ses jeunes élèves. Des incertitudes sur le plan disciplinaire provoqueraient chez les adolescents du mépris pour l'enseignant et de l'inquiétude pour leur propre réussite.

C'est pourquoi il est absolument essentiel que ce Master 1^{ère} année offre non seulement un enseignement disciplinaire conséquent, tourné vers les savoirs dont les futurs collègues ont besoin pour devenir de bons enseignants, mais qu'ils correspondent aussi aux épreuves du concours qui leur permettra d'être sélectionnés au cours de l'année. En effet, la situation très difficile des actuels étudiants en Master 1 se destinant à l'enseignement et qui ont appris en septembre qu'ils devaient la même année valider leur Master 1^{ère} année en travaillant les différents examens, et préparer leur concours qui se déroulerait en juin, avec, de surcroît, un stage en établissement pendant plusieurs semaines en hiver, montre à quel point cette adéquation serait vitale pour eux.

D'autre part, la séparation voulue entre master d'enseignement et master de recherche ne nous semble pas souhaitable, car les deux filières sont intimement liées dans les faits. Le fruit des recherches doit être à la disposition des futurs enseignants. De même, les passerelles entre les deux filières sont précieuses, et il faut les envisager. Pourquoi fermer la porte à la préparation à l'agrégation à ceux qui souhaitent passer le CAPES, en en faisant des concours si différents ? Ce serait ôter de la souplesse et donc des possibilités aux futurs professeurs.

En raison de tout ce qui vient d'être dit et parce que nous avons à cœur de défendre la meilleure formation possible pour notre discipline en mettant à profit le fruit de notre connaissance du terrain, **nous souhaiterions pouvoir apporter notre concours à l'élaboration de cette formation en participant activement, aux côtés de la SIES, aux débats et aux décisions qui seront prises dans la mise en place des ÉSPÉ.**

Certaine que vous serez sensible à nos préoccupations et que vous accueillerez favorablement notre proposition de participer à la mise en place des ÉSPÉ, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Laurence ASTIER

Présidente de la FNAI

Copie à Monsieur le Premier Ministre ; à Madame Tramuta Présidente du SIES

Aubière, le 25 février 2013

Madame Geneviève
FIORASO
Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

1, rue Descartes
75005 PARIS

Objet : **Réforme du CAPES Externe d'Italien et création des ÉSPÉ**

Madame le Ministre,

Vos Services ont pris la décision de modifier la préparation au CAPES Externe en créant des ÉSPÉ destinées à améliorer la formation des futurs enseignants, lesquels à leur tour auront la responsabilité de l'éducation des citoyens de demain, au sein de l'Europe et d'un monde globalisé où la maîtrise de plusieurs langues vivantes apparaît comme fondamentale.

Ces nouvelles écoles de formation ont donc pour mission d'organiser la nouvelle formation du CAPES, en mettant l'accent sur les aspects pédagogiques et didactiques qui semblaient faire défaut aux jeunes collègues. Si ce savoir faire est certes important, il est aussi primordial que les collègues puissent **asseoir leur autorité d'enseignant sur des connaissances disciplinaires solides.**

Or si l'on prend en considération la nouvelle réforme du CAPES, il semblerait que le concours prévu en mars 2014 pour les étudiants de Master 1^{ère} année ne laisse guère de temps à la formation disciplinaire après la Licence 3^{ème} année, alors même qu'aujourd'hui les étudiants arrivent en 1^{ère} année de Licence de langues en ayant suivi dans leur cursus au lycée un nombre d'heures de cours bien maigre : 2h hebdomadaires en lycée et 3h au collège, dans des classes souvent surchargées et regroupant toutes les filières.

Une fois à l'Université, les étudiants n'ont donc pas la possibilité d'acquérir en 3 ans le niveau nécessaire dans leur discipline pour devenir les enseignants compétents en langue dont la Nation a besoin et que les collégiens et les lycéens sont en droit d'attendre de l'Education Nationale.

La **FNAI** (Fédération Nationale des Associations d'Italianistes, 790 adhérents), en relation avec le **SIES** (Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur), s'inquiète de cette situation car elle tient absolument à ce que les

jeunes collègues qui arrivent dans les établissements scolaires de France **possèdent une excellente connaissance de la langue et de la culture italiennes**. En effet, **dans un contexte scolaire de plus en plus difficile et instable, la maîtrise de la discipline par l'enseignant est incontournable pour qu'un climat de confiance et de respect se crée entre ce dernier et ses jeunes élèves**. Des incertitudes sur le plan disciplinaire provoqueraient chez les adolescents du mépris pour l'enseignant et de l'inquiétude pour leur propre réussite.

C'est pourquoi il est absolument essentiel que ce Master 1^{ère} année offre non seulement un enseignement disciplinaire conséquent, tourné vers les savoirs dont les futurs collègues ont besoin pour devenir de bons enseignants, mais qu'ils correspondent aussi aux épreuves du concours qui leur permettra d'être sélectionnés au cours de l'année. En effet, la situation très difficile des actuels étudiants en Master 1 se destinant à l'enseignement et qui ont appris en septembre qu'ils devaient la même année valider leur Master 1^{re} année en travaillant les différents examens, et préparer leur concours qui se déroulerait en juin, avec, de surcroît, un stage en établissement pendant plusieurs semaines en hiver, montre à quel point cette adéquation serait vitale pour eux.

D'autre part, la séparation voulue entre master d'enseignement et master de recherche ne nous semble pas souhaitable, car les deux filières sont intimement liées dans les faits. Le fruit des recherches doit être à la disposition des futurs enseignants. De même, les passerelles entre les deux filières sont précieuses, et il faut les envisager. Pourquoi fermer la porte à la préparation à l'agrégation à ceux qui souhaitent passer le CAPES, en en faisant des concours si différents ? Ce serait ôter de la souplesse et donc des possibilités aux futurs professeurs.

En raison de tout ce qui vient d'être dit et parce que nous avons à cœur de défendre la meilleure formation possible pour notre discipline en mettant à profit le fruit de notre connaissance du terrain, **nous souhaiterions pouvoir apporter notre concours à l'élaboration de cette formation en participant activement, aux côtés de la SIES, aux débats et aux décisions qui seront prises dans la mise en place des ÉSPÉ.**

Certaine que vous serez sensible à nos préoccupations et que vous accueillerez favorablement notre proposition de participer à la mise en place des ÉSPÉ, je vous prie de recevoir, Madame le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Laurence ASTIER

Présidente de la FNAI

Copie à Monsieur le Premier Ministre ; à Madame Tramuta Présidente du SIES

Lundi 18 février 2013

Monsieur Jean-Marc DELAGNEAU

Président de l'APLV

Monsieur le Président, cher Collègue,

Après avoir écouté avec attention l'émission *Les experts* sur Europe 1 à laquelle vous étiez convié le 13 février 2013, nous avons remarqué que l'émission a été consacrée pour une large part à la langue anglaise, à la langue allemande et dans une moindre mesure au chinois et au portugais.

Parce que nous sommes soucieux de l'effet et des répercussions que le silence sur l'enseignement de l'italien pourrait avoir sur la lisibilité de sa réalité, nous vous serions reconnaissants, lors de vos prochaines interventions de bien vouloir veiller à accorder à l'italien la place qu'il mérite, la 4^{ème} langue enseignée en France dans le secondaire et bien présente sur tout le territoire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, cher Collègue, en l'expression de nos salutations les meilleures.

P/O Le Bureau de la FNAI

Laurence ASTIER,

Présidente

RÈGLEMENT INTERIEUR de la F.N.A.I.

Article 1^{er} : Toutes les associations académiques, régionales ou départementales sont représentées au conseil d'administration par au moins un membre du bureau ou du conseil d'administration de chaque association et mandaté par elle.

Article 2 : Les membres du bureau de la F.N.A.I doivent faire partie du bureau ou du conseil d'administration de leur association académique, régionale ou départementale. Les présidents honoraires de la FNAI sont membres de droit de bureau.

Article 3 : Le montant de la cotisation à régler par les associations académiques, régionales ou départementales est fixé chaque année par le conseil d'administration au moment de l'assemblée générale. Le montant fixé correspond à la cotisation de chaque adhérent de ces associations académiques, régionales ou départementales.

Article 4 : Les cotisations sont à faire parvenir au trésorier de la F.N.A.I. Elles porteront sur l'année scolaire en cours et devront être réglées impérativement avant le 15 juin.

Article 5 : Le Congrès de la F.N.A.I se réunit en assemblée générale le week-end le plus proche du 15 octobre de chaque année.

Article 6 : Pour le congrès, la F.N.A.I procèdera au remboursement du voyage aller de chaque président (ou de son représentant) ainsi que des présidents honoraires, sur la base du tarif le plus avantageux possible (train, avion), après remise du billet aller original au trésorier de la F.N.A.I.

Article 7 : Chaque année le Bureau se réunit le samedi le plus proche du 15 mars.

Article 8 : pour la réunion du Bureau, la F.N.A.I procèdera au remboursement du voyage de chaque membre du bureau ainsi que des présidents honoraires, sur la base du tarif le plus avantageux (train, avions), après remise du billet original au trésorier de la F.N.A.I.

Article 9 : Chaque association académique, régionale ou départementale membre de la F.N.A.I devra être en possession d'un exemplaire des statuts et du règlement intérieur de la F.N.A.I pour les porter à la connaissance de ses adhérents.

Article 10 : Chaque association académique, régionale ou départementale membre de la F.N.A.I devra comporter dans ses statuts des articles conformes aux articles 2 et 4 des statuts de la F.N.A.I.

Article 11 : La F.N.A.I devra être en possession des statuts de toutes les associations adhérentes ainsi que de leur règlement intérieur le cas échéant.

Article 12 : Chaque association devra faire connaître les changements intervenus dans la composition de son Bureau au Président de la F.N.A.I dans le mois qui suit ces changements.

Règlement adopté lors de l'Assemblée Générale réunie à Paris le.....

Vote : -pour :

-abstentions :

-contre :

La présidente,

Laurence ASTIER